



Newsletter 75 : Vente des ardoisières de Warmifontaine

Madame, Monsieur,

La vérité a ses droits. Lors du conseil communal du 10/11/10, le groupe Agir Ensemble a déposé, une question orale visant à obtenir du Collège des explications quant à son attitude lors de la vente des Ardoisières de Warmifontaine.

La commune avait une superbe occasion de prendre la main dans ce dossier et, malgré notre insistance, elle ne s'en est pas donné les moyens.

La majorité se retranche derrière de fausses incertitudes juridiques pour justifier ce non-achat, ce qui relève tout simplement de la malhonnêteté intellectuelle.

*En effet, la seconde phase de la vente a eu lieu le **22 octobre 2010**.*

*Ce jour-là, **en cours des opérations de vente**, le propriétaire et le banquier ont **marqué leur accord** quant au fait de **vendre globalement** le terrain, les bâtiments et le stock de pierres **pour un montant de 220.000 €**.*

C'était une excellente opportunité pour notre commune : acheter pour 220.000 € un bien qui est estimé à 500.000 € et rentabiliser son investissement presque uniquement en utilisant le stock de pierres pour enrocher nos chemins forestiers et agricoles par exemple.

Déjà lors du conseil communal du 29/06/2010, le groupe Agir Ensemble avait proposé d'acquérir l'ensemble pour permettre d'assainir le village, de bénéficier du stock de pierres et de valoriser ce patrimoine historique.

*Or, le représentant du Collège à la vente du 22/10 est venu « **en simple spectateur** » !*

Le groupe Agir Ensemble regrette le rejet de la majorité communale de ce dossier et déplore la malhonnêteté intellectuelle déployée pour justifier sa position.

*En effet, toutes les explications données par le **Notaire, l'ancien propriétaire, le banquier** lors de cette seconde séance de vente ont permis de donner toutes les **garanties pratiques et juridiques relatives à cette vente tout à fait ordinaire.***

Il s'agit d'une occasion historique qui est manquée pour le village de Warmifontaine. Nous ne pouvons que le déplorer !

De plus, d'importantes aides et subsides existent au niveau wallon pour assainir les anciens sites industriels désaffectés et pour réhabiliter le patrimoine d'intérêt communautaire.

Nous tenions à vous informer de cet état de fait.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre meilleure considération.

Le groupe AGIR ENSEMBLE

**Dimitri FOURNY, Joëlle DEVALET, Amélie ENGLEBERT, Nelly GENDEBIEN,
Guy LESCRENIER, André PIERRET, Hector PIRON, Jacques ROBLAIN**

Anne-Marie BRASSEL, Jacky DELREZ, Jean FOUQUET, Jeanine DEVAHIF



Infos sur les activités communales
www.chestrolais.over-blog.com
www.deputefourny.be

La dernière heure du 23/10/2010

NEUFCHÂTEAU

150.000 € : un privé flamand a remporté la vente aux enchères

VENTE L'ardoisière de Warmifontaine faisait l'objet d'une vente publique vendredi en fin d'après-midi. Une vente sur saisie du bien par la banque à laquelle le propriétaire du site depuis 2005, Henri Pagani, devait 250.000 €. Dix personnes avaient pris place vendredi en l'étude du notaire Fosseprez à Libramont. Certains sont venus par curiosité, d'autres pour participer à la vente.

UNE PREMIÈRE VENTE organisée en juin avec une mise de 120.000 euros avait reçu une surenchère de 6.200 euros. La seconde vente, définitive cette fois, avait lieu vendredi. Une question est soulevée par l'un des candidats acheteurs à propos des 30.000 m³ de schiste entreposés sur le site. Un stock qui ne fait pas partie de la vente.

“Ces pierres ont été saisies par la banque. Si le fruit de la vente est insuffisant pour combler la dette, elles seront vendues ultérieurement” précise Jean-Pierre Fosseprez. Pour certains, c'est une déception. Ces pierres constituaient pour eux l'intérêt majeur de l'achat.

Le notaire lance la vente au départ de 126.200 euros. Un homme propose alors 1.000 euros de plus. Un autre renchérit de 1.000 euros supplémentaires. Le premier propose alors 150.000 euros. Ce qui jette un froid dans l'assemblée.

APRÈS CONCERTATION avec la banque et le propriétaire, le notaire change la donne. *“Si l'offre atteint 220.000 euros pour les bâtiments et le terrain, le stock de pierres sera vendu 1 euro”* souligne M. Fosseprez. Nouvelle interruption pour permettre à chacun de réfléchir. Mais les enchères resteront bloquées.

La vente est adjugée à 150.000 euros. L'heureux propriétaire, originaire de Flandres, explique être tombé sous le charme de la région qu'il connaît bien. Il souhaite préserver l'ardoisière sans pour autant relancer son exploitation.

Laurence Brasseur

L'Avenir Luxembourg du 01/07/2010

NEUFCHÂTEAU Conseil communal

L'ardoisière rachetée par la Ville ?

La Ville de Neufchâteau pourrait-elle acquérir l'ancienne ardoisière de Warmifontaine d'ici deux mois? C'est en effet une bonne question.

Pour Dimitri Fourny, l'ardoisière représente toute l'histoire du village de Warmifontaine.

La Ville de Neufchâteau pour reprendre l'ardoisière de Warmifontaine? La réponse n'est pas pour tout de suite. À la séance du conseil de mardi, le chef de l'opposition, Dimitri Fourny avait réclamé l'inscription ce point supplémentaire.

Il estime en effet que l'ardoisière fait partie du patrimoine industriel de la commune et qu'elle représente toute l'histoire du village de Warmifontaine. Il ajoute qu'il y a un gros potentiel économique à exploiter, précisant qu'il ne faut pas occulter l'aspect touristique et culturel de cette industrie.

Et il conclut que les déchets se trouvant sur le site pourraient fort bien servir à l'enrochement des chemins agricoles et forestiers.

En conséquence, M. Fourny demande à ce que la commune participe à la prochaine vente publique et acquière l'ardoisière pour un montant maximum de 250 000 €. Pour rappel, l'entreprise Jérouville, de Libramont, a offert 120 000 € voici une quinzaine de jours pour l'ancienne ardoisière. Mais une entreprise de Vielsalm a surenchéri de 6 200 € dans les délais. Ce qui repousse la vente à la fin août, voire début septembre.

Pour le bourgmestre, il ne semble pourtant pas opportun d'acquérir le site, même s'il existe un projet de création d'un espace consacré au souvenir des ardoisiers.

Quant à l'échevin des finances, il fait tout simplement remarquer qu'on ne sait même pas qui est propriétaire du tréfonds !

Conclusion du bourgmestre : *« Nous avons deux mois devant nous pour collecter les informations et prendre nos responsabilités. »*

René Danloy